



Bell Aliant Inc.

Rapport de gestion

Premier trimestre de 2011

Le présent rapport de gestion porte sur notre situation financière et nos résultats opérationnels pour le trimestre clos le 31 mars 2011 par rapport au trimestre correspondant de 2010. Il doit être lu en parallèle avec nos états financiers intermédiaires non audités et les notes les accompagnant pour la période close le 31 mars 2011 (les états financiers intermédiaires), avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes les accompagnant ainsi que le rapport de gestion de Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant, commandité) pour la période close le 31 mars 2011, avec les états financiers consolidés audités et les notes les accompagnant ainsi que le rapport de gestion du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, de même qu'avec les états financiers consolidés audités et les notes les accompagnant ainsi que le rapport de gestion de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens. Nos états financiers intermédiaires, y compris l'information pour la période correspondante de l'exercice précédent présentée dans ce document, ont été préparés conformément avec la Norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire, et la Norme internationale d'information financière (IFRS) 1, Première application des Normes internationales d'information financière.

Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds a achevé sa conversion, passant d'une structure de fiducie de revenu à celle de société par actions (la conversion). Bell Aliant Inc. est la société qui a succédé au Fonds. Dans le cadre de la conversion, Placements Bell Aliant, s.e.c. a été dissoute et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont fusionné. Bell Aliant, commandité est la société qui a succédé à Placements Bell Aliant, s.e.c. Dans ce document, toute utilisation des termes « nous » et « nos/notre » fait référence à Bell Aliant Inc. pour 2011 et au Fonds et à ses filiales pour la période précédant le 1^{er} janvier 2011.

Des renseignements additionnels à notre égard et à l'égard de Bell Aliant, commandité, y compris les rapports annuels, les états financiers et les rapports de gestion trimestriels, les compléments d'information, les notices annuelles et les circulaires d'information, se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web de Bell Aliant Inc., à l'adresse www.bellaliant.ca. Ces documents et d'autres documents d'information continue se trouvent également à l'adresse www.sedar.com.

Informations prospectives

Le présent rapport de gestion est daté du 5 mai 2011 et porte sur les données à cette date, sauf indication contraire. Il contient des informations prospectives qui ont trait à notre situation financière et à nos résultats opérationnels futurs ainsi qu'aux événements et circonstances futurs prévus, particulièrement ceux décrits à la rubrique intitulée « Modifications futures des méthodes comptables ». Ces informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes et nos plans pour 2011 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces

informations sont fondées sur nos prévisions et nos estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels nous et Bell Aliant, commandité exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et hypothèses relatives à ces marchés. Sauf indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 5 mai 2011. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées par l'utilisation de termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « chercher à », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables ainsi que de temps et de modes comme le futur et le conditionnel.

Ces informations comportent des risques et des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles ainsi que des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des attentes actuelles comprennent, sans s'y limiter : notre dépendance économique envers Bell Aliant, commandité et, par conséquent, tous les risques et incertitudes auxquels les activités de cette dernière sont assujetties, y compris l'intensification de la concurrence et la capacité à mener à bien des stratégies et des projets; la conjoncture générale et l'évolution de la réglementation; le caractère imprévisible et la volatilité du cours de nos actions et les provisions que nous faisons à l'égard de certains impôts et taxes qui pourraient varier de manière importante. Certains de ces facteurs de risque sont dans une grande mesure indépendants de notre volonté. Veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport de gestion pour une analyse détaillée de ces facteurs de risque ainsi que d'autres facteurs.

Si l'un de ces facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. Sauf indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que les informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournies sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ni à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles par suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux informations prospectives.

Se reporter également à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi qu'aux rubriques « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives » et « Risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » du rapport de gestion de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, lesquels se trouvent aux adresses www.bellaliant.ca et www.sedar.com.

NOS ACTIVITÉS

Nous détenons un placement dans Bell Aliant, commandité, qui exploite l'un des plus importants fournisseurs de services de communications régionales de l'Amérique du Nord.

Nous détenons la totalité des actions ordinaires avec droit de vote, sauf une, de Bell Aliant, commandité, et BCE Inc. (BCE) détient indirectement l'action ordinaire avec droit de vote restante. Bell Aliant, commandité consolide les résultats financiers de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), de Télébec, société en commandite (Télébec), de NorthernTel, société en commandite (NorthernTel) et de Bell Aliant Actions privilégiées Inc. Nous comptabilisons notre placement dans Bell Aliant, commandité selon la méthode de la mise en

équivalence étant donné que nous exerçons une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de cette entité, sans toutefois la contrôler. En vertu de la convention des porteurs de titres, BCE dispose de certains droits de gouvernance lui conférant un contrôle sur Bell Aliant, commandité, pour autant que sa participation dans notre société soit supérieure ou égale à 30,0 % et que certains accords commerciaux aient été conclus avec Bell Aliant, s.e.c.

Nous sommes dépendants, sur le plan économique, de Bell Aliant, commandité et de sa capacité à fournir les flux de trésorerie dont nous avons besoin pour payer des dividendes à nos actionnaires. Nous sommes touchés par les événements ou opérations relatifs à Bell Aliant, commandité, par sa gestion financière et du capital, ainsi que par les risques et incertitudes qui la concernent, et ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les dividendes qu'elle nous verse et, par conséquent, sur notre capacité à verser des dividendes.

CONVERSION EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds a achevé sa conversion, passant d'une structure de fiducie de revenu à celle de société par actions.

Dans le cadre de la conversion, les porteurs de parts du Fonds ont reçu une action ordinaire de Bell Aliant Inc. pour chaque part du Fonds détenue. BCE et Bell Canada ont échangé la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c., la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c., la totalité de leurs parts à droit de vote spécial émises par le Fonds et toutes leurs actions ordinaires avec droit de vote, sauf une, de Bell Aliant, commandité contre des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. En suivant une série d'étapes, les actifs et les passifs du Fonds ont été transférés à Bell Aliant Inc. et le Fonds a été dissous. De plus, Placements Bell Aliant, s.e.c. a transféré ses actifs à Bell Aliant, commandité, qui a pris en charge les passifs de Placements Bell Aliant, s.e.c. Placements Bell Aliant, s.e.c. a ensuite été dissoute, ce qui a entraîné l'annulation de toutes ses parts. Placements Bell Aliant Communications régionales inc. et la société prédécesseure de Bell Aliant, commandité ont ensuite fusionné.

Le pourcentage de participation des porteurs de parts dans Bell Aliant Inc. est, dans les faits, demeuré inchangé à l'issue de la conversion.

Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur comptable, puisqu'il n'y a pas eu de changement de propriété ou de contrôle notable. BCE et Bell Canada conservent également les mêmes droits de gouvernance ainsi que le même pourcentage de participation dans Bell Aliant Inc. que ceux qu'ils avaient dans le Fonds (comme s'ils avaient été convertis) avant la conversion. Notre participation dans Bell Aliant, commandité a augmenté, passant de la participation indirecte de 82,5 % de Placements Bell Aliant, s.e.c. avant la conversion à la participation directe de 99,9 % de Bell Aliant, commandité à la réalisation de la conversion.

La conversion n'a pas eu d'incidence sur le modèle d'affaires de Bell Aliant, commandité ni sur ses plans d'exploitation sous-jacents, mais elle devrait réduire les frais d'administration antérieurement liés à la structure de fiducie plus complexe, améliorer la comparabilité de notre situation financière et de nos résultats opérationnels par rapport à nos sociétés homologues et accroître notre nombre d'investisseurs potentiels.

Les actions ordinaires de Bell Aliant Inc. se négocient à la Bourse de Toronto depuis le 4 janvier 2011, sous le symbole « BA ».

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit derniers trimestres. Cette information trimestrielle n'est pas audité et a été préparée conformément aux IFRS, sauf indication contraire. La comparabilité des résultats obtenus avant le 1^{er} janvier 2011 et de ceux obtenus après cette date est considérablement touchée par les effets de la conversion.

Pour les huit trimestres compris dans la période close le 31 mars 2011 (en millions de dollars, sauf les montants par action/part)	2011	2010				2009 ¹		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Produit (perte) découlant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et autres produits	88,2 \$	(1 395,3) \$	(0,5) \$	47,9 \$	301,9 \$	80,2 \$	80,7 \$	76,3 \$
Résultat net lié aux activités poursuivies	87,5	(1 396,2)	(1,0)	46,5	301,3	79,4	80,0	74,8
Résultat net lié aux activités abandonnées	(3,4)	(0,7)	0,6	-	-	(2,1)	(5,7)	(3,4)
Résultat net	84,1 \$	(1 396,9) \$	(0,4) \$	46,5 \$	301,3 \$	77,3 \$	74,3 \$	71,4 \$
Résultat de base par action/part lié aux activités poursuivies	0,38	(10,96)	(0,01)	0,37	2,37	0,63	0,63	0,59
Résultat de base par action/part lié aux activités abandonnées	(0,01)	(0,01)	0,01	-	-	(0,02)	(0,05)	(0,03)
Résultat de base par action/part	0,37 \$	(10,97) \$	- \$	0,37 \$	2,37 \$	0,61 \$	0,58 \$	0,56 \$
Résultat dilué par action/part lié aux activités poursuivies	0,38	(10,96)	(0,01)	0,37	0,49	0,55	0,58	0,55
Résultat dilué par action/part lié aux activités abandonnées	(0,01)	(0,01)	0,01	-	-	(0,01)	(0,05)	(0,03)
Résultat dilué par action/part	0,37 \$	(10,97) \$	- \$	0,37 \$	0,49 \$	0,54 \$	0,53 \$	0,52 \$
Dividendes/distributions déclaré(e)s	108,2 \$	92,4 \$	92,4 \$	92,3 \$	92,3 \$	92,3 \$	92,3 \$	92,3 \$

1. Les résultats financiers pour les trimestres de 2009 sont présentés conformément aux PCGR du Canada.

Résultat net

Le résultat net représente le produit tiré du placement dans Bell Aliant, commandité comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Notre résultat net comprend également un montant négligeable de produits d'intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les charges opérationnelles et l'économie d'impôt différé. Notre résultat net dépend des résultats opérationnels de Bell Aliant, commandité. Avant la conversion, le produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence du Fonds comprenait également la variation de la juste valeur, déduction faite des distributions, des parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. Les résultats financiers de Bell Aliant, commandité pour le trimestre clos le 31 mars 2011 par rapport à la période correspondante de 2010 sont analysés dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2011 de cette entité.

Le résultat net de l'exercice considéré n'est pas directement comparable à celui de la période précédente en raison de l'incidence de la conversion. Pour le premier trimestre de 2011, le résultat net lié aux activités poursuivies a diminué de 213,8 M\$, ou 71,0 %, par rapport à la période correspondante de 2010. La diminution est essentiellement imputable à la comptabilisation par Bell Aliant, commandité, au premier trimestre de 2010, d'un profit de 189,2 M\$ à la réévaluation à la juste valeur des parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c., contrebalancé quelque peu par une charge de 52,3 M\$ liée aux distributions déclarées sur ces parts de société en commandite échangeables. La réévaluation et les distributions ne se sont pas reproduites au premier trimestre de 2011, car les parts qu'elles visaient ont été transférées à Bell Aliant, commandité dans le cadre de la conversion et, par conséquent, sont maintenant éliminées depuis la consolidation de Bell Aliant, s.e.c. En outre, au cours du premier trimestre de 2010, le Fonds a comptabilisé en

produit tiré des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence un profit de 73,8 M\$ à la réévaluation des parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c., contrebalancé quelque peu par une charge de 20,5 M\$ liée aux distributions déclarées sur ces parts de société en commandite échangeables. Aucune opération semblable n'a eu lieu en 2011. La diminution d'un trimestre à l'autre a été en partie compensée par l'augmentation de notre participation dans Bell Aliant, commandité par suite de la conversion.

Au premier trimestre de 2011, la perte nette liée aux activités abandonnées de 3,4 M\$ représente notre quote-part de la perte à la vente de la division xwave par Bell Aliant, commandité, laquelle s'est conclue le 1^{er} janvier 2011. Aucune activité abandonnée n'a été comptabilisée au cours du trimestre clos le 31 mars 2010.

Dividendes/distributions déclarés

Au premier trimestre de 2011, nous avons déclaré des dividendes de 108,2 M\$, ou 0,475 \$ par action, comparativement à des distributions déclarées qui totalisaient 92,3 M\$, ou 0,725 \$ par part, au premier trimestre de 2010. Par suite de la conversion, nous avons considérablement plus d'actions en circulation que le Fonds avait de parts en circulation, ce qui s'explique par le fait que BCE et Bell Canada ont échangé leurs parts de société en commandite échangeables contre nos actions dans le cadre de la conversion. Aux fins de comparaison, les distributions combinées déclarées par le Fonds sur ses parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. sur leurs parts de société en commandite échangeables se chiffraient à 165,1 M\$ au premier trimestre de 2010.

Nous sommes entièrement dépendants des dividendes reçus de Bell Aliant, commandité pour verser nos propres dividendes. Se reporter au rapport de gestion du trimestre clos le 31 mars 2011 de Bell Aliant, commandité pour une analyse supplémentaire de ses dividendes versés.

GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL

Le tableau suivant présente un sommaire de notre situation financière au 31 mars 2011 par rapport au 31 décembre 2010.

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 mars 2011	Au 31 décembre 2010
Total de l'actif	3 537,1 \$	1 012,6 \$
Total du passif	-	30,9
Capitaux propres/avoir des porteurs de parts	3 537,1 \$	981,7 \$

Actif et passif

Au 31 mars 2011, le total de notre actif a augmenté de 2 524,5 M\$ par rapport au solde au 31 décembre 2010 et il était principalement composé de notre participation dans Bell Aliant, commandité, ainsi que des autres montants à recevoir de celle-ci. La valeur comptable de nos placements a augmenté de 2 556,0 M\$ depuis le 31 décembre 2010, principalement par suite de la conversion, car notre participation dans Bell Aliant, commandité a augmenté de 17,4 points de pourcentage pour s'établir à plus de 99,9 %, ou 2 608,5 M\$, soit la valeur de la participation de BCE et de Bell Canada dans Placements Bell Aliant, s.e.c., dans Bell Aliant, s.e.c. et dans toutes les actions ordinaires, sauf une, de Bell Aliant, commandité, moins d'autres ajustements liés à la conversion de 39,3 M\$.

Nous regroupons habituellement nos excédents de trésorerie avec ceux de Bell Aliant, s.e.c. pour les investir dans des instruments négociables du marché monétaire à court terme. Par conséquent, les sommes à recevoir de parties liées ainsi que le solde de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie fluctuent au fil du temps en fonction de nos besoins de liquidités. Au 31 mars 2011, ces actifs ont diminué de 2,8 M\$ par rapport au solde au 31 décembre 2010. De plus, les distributions à recevoir de Placements Bell Aliant, s.e.c. ont diminué de 29,6 M\$ par rapport au 31 décembre 2010 en raison d'une modification du moment où les dividendes de Bell Aliant, commandité sont déclarés et versés en 2011.

Notre passif est principalement constitué de dividendes à payer à nos actionnaires, lorsque le conseil d'administration en déclare. Au 31 mars 2011, aucun dividende déclaré n'était à payer à nos actionnaires, comparativement à des distributions à verser aux porteurs de parts de 30,9 M\$ au 31 décembre 2010, ce qui s'explique par une modification du moment où nous déclarons et payons les dividendes.

Actions ordinaires

Au 31 mars 2011, 227 786 584 actions ordinaires étaient en circulation et 1 609 760 actions différées avaient été émises en vertu de notre régime d'actions différées. Seule une tranche de 927 385 unités d'actions différées est considérée comme dilutive, car l'acquisition des droits liée à la tranche résiduelle est assujettie au respect de cibles de rendement prescrites. Par conséquent, au 31 mars 2011, 228 712 702 actions ordinaires étaient en circulation, après dilution.

Au 29 avril 2011, 222 786 579 actions ordinaires étaient en circulation.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Comme il a été mentionné précédemment à la rubrique « Nos activités », nous détenons une participation de plus de 99,9 % dans Bell Aliant, commandité. BCE et Bell Canada sont propriétaires de une action ordinaire avec droit de vote et nous sommes propriétaires du reste des actions ordinaires avec droit de vote. Au cours du premier trimestre de 2011, à la réalisation de la conversion, la convention des porteurs de titres conclue avec BCE et Bell Canada a été modifiée et mise à jour pour refléter la conversion et le maintien de leurs droits de gouvernance et autres droits dans le cadre de la nouvelle structure de société par actions.

Se reporter à la note 10 de nos états financiers intermédiaires pour obtenir de l'information sur nos transactions entre parties liées avec Bell Aliant, commandité.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Nos états financiers intermédiaires représentent la présentation initiale de nos résultats et de notre situation financière aux termes des IFRS et ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et conformément aux méthodes comptables que nous prévoyons appliquer à nos états financiers pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011. Ils n'incluent pas toute l'information requise dans les états financiers annuels complets. Auparavant, nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires étaient préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). L'adoption des IFRS n'a pas eu d'incidence importante sur notre rendement global, nos décisions stratégiques ou les tendances sous-jacentes à nos activités.

Incidence de la transition aux IFRS

IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, fournit des directives au sujet de la première application des IFRS. Notre analyse des IFRS et la comparaison avec nos méthodes comptables en vertu des PCGR du Canada ont permis de déterminer que nous étions, de façon générale, conformes aux IFRS à de nombreux égards, mais également de cibler certaines différences importantes. De plus, comme nous comptabilisons selon la méthode de la mise en équivalence notre placement dans Bell Aliant, commandité, notre transition aux IFRS est touchée par les choix de méthodes comptables que fait cette dernière. Se reporter au rapport de gestion de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et aux états financiers intermédiaires de Bell Aliant, commandité pour la période close le 31 mars 2011 pour obtenir des explications de ces différences et de ces ajustements.

IFRS 1 prévoit certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives. En général, nous avons choisi d'utiliser certaines exemptions facultatives afin d'atténuer la complexité inhérente à la transition aux IFRS, dans la mesure où le coût lié à la non-utilisation d'une exemption serait largement supérieur aux avantages qu'en retireraient les utilisateurs de nos états financiers. Se reporter à la note 11 de nos états financiers intermédiaires pour la période close le 31 mars 2011 pour obtenir plus de détails sur les exemptions importantes prévues par IFRS 1 que nous avons utilisées, ainsi que sur les rapprochements entre nos résultats de 2010 selon les PCGR du Canada et les résultats de 2010 selon les IFRS. Les rapprochements incluent le total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2010, au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2010, ainsi que le résultat net et le résultat étendu pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et l'exercice clos le 31 décembre 2010. Nos méthodes comptables en vertu des IFRS sont présentées à la note 2 de nos états financiers intermédiaires pour la période close le 31 mars 2011.

Modifications futures des méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011 et n'ont pas été appliquées dans la préparation de nos états financiers pour la période close le 31 mars 2011. Ces normes sont les suivantes :

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

L'IASB a publié IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, qui exige de fournir des informations supplémentaires concernant le transfert d'actifs financiers, particulièrement lorsqu'un nombre disproportionné de transferts est enregistré à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les modifications à IFRS 7 entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue la première étape du projet en trois étapes de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle s'applique aux actifs financiers et exige le classement et l'évaluation soit dans la catégorie du coût amorti, soit dans celle de la juste valeur. IFRS 9 entre en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} avril 2013.

IAS 12, Impôts sur le résultat

L'IASB a publié IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui établit la présomption du recouvrement de certains actifs et est considérée pertinente dans les cas où différentes conséquences fiscales peuvent survenir selon la manière dont les valeurs comptables sont recouvrées. Les modifications à IAS 12 entrent en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012.

Nous évaluons actuellement l'incidence, le cas échéant, que ces nouvelles normes auront sur nos résultats financiers.

GESTION DES RISQUES

Au cours du premier trimestre de 2011, nous n'avons pas repéré de changement important dans la nature des risques auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Notre cadre de contrôle interne est fondé sur des critères publiés dans le rapport intitulé Internal Control-Integrated Framework du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué la conception de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 mars 2011 de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les IFRS.

Aucun changement n'a été apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours du trimestre clos le 31 mars 2011 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière.